RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SAS 2SPI
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 258 rue du Mouchel
76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
RCS ROUEN 978 383 875

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 1er septembre à 10 heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Président.

Monsieur Mickaël DEPOLLI préside la séance en sa qualité de président et associé unique.

Il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est de nommer Monsieur Axel DE POLLI aux fonctions de Directeur Général de la société 2SPI, pour une durée indéterminée.

PREMIERE RÉSOLUTION

Connaissance prise du contrat conclu ce jour par le président de la société 2SPI avec Monsieur [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] domicilié [redacted]

…l'Assemblée Générale nomme ce dernier qui déclare l'accepter aux fonctions de Directeur Général à compter de ce jour, 1er septembre 2023, pour une durée indéterminée.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tout pouvoir au porteur du procès-verbal des présentes pour procéder aux formalités qu'il emporte.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée par l'actionnaire unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h15

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire.

Monsieur Mickaël DE POLLI

[redacted]